

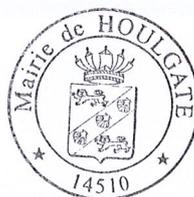
<p><b>D 23-22</b></p> <p><b>APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF GÉNÉRAL DE LA COMMUNE 2023.</b></p> <p>Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS et Olivier HOMOLLE, Adjoints au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Sylvia FLEURY, Nathalie MAHIER, Joanna DE KERGORLAY, Fabien DUPONT, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI, Antoine ARIF et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absente excusée :</u> Dominique FROT : pouvoir donné à Annie DUBOS</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
---	--

Olivier HOMOLLE :

- présente aux membres du Conseil Municipal le projet de budget primitif général de la commune 2023 ;
- informe que la commission Finances a donné un avis favorable le 28 février 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent le budget primitif de l'exercice 2023, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6 583 261.71 €	8 482 459.91 €
Investissement	5 119 534.78 €	5 119 534.78 €



*(Signature)*  
Olivier COLIN,  
Maire.